

## Ordre du jour du conseil d'établissement de l'École Élan

Le mardi 21 septembre 2021

Heure : 18h30 via TEAMS

### 1. Mot de bienvenu par la direction et ouverture du conseil

18h35 : Ouverture du conseil

### 2. Prise des présences

Direction : Lucie Boudreau

Membres représentant les parents : Carole-Anne Gascon, Charlotte Héau, Anabelle Guérette, Victoire Béssette, Marc-André Bélanger

Membre représentant du service de garde : Pierre Olivier Picard

Membres représentant les enseignant.es : Pascal Dufour, Llsa Gagnon, Marie-Josée Latour, Evelyne Gauvin

Invité.e : Sébastien Carzunel, Lilia Patenaude, Philippe Gauvin, Sébastien Anselmo

Absent.e : Aucun.e

### 3. Adoption de l'ordre du jour - 18h45

Marc-André Bélanger propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié par Lucie Boudreau.

Marie-Josée Latour appuie.

a- Présentation et situation actuelle

La directrice affirme : vous êtes tous et toutes de nouveau.nouvelles membres. La situation a été particulière et difficile l'année dernière, c'est donc l'occasion de repartir avec fraîcheur.

b- Composition du CÉ 21-22

Les membres ont été présentés au début de la réunion.

### 4. Questions du public

Un parent invité mentionne qu'il préfère que la période de questions soit à la fin.

La directrice répond qu'il est préférable qu'elle soit maintenue en début de rencontre.

Malgré que les travaux dans la cour soient arrêtés, un parent invité se questionne sur l'entreposage des matériaux dans la cour d'école.

La direction répond que les travaux ne sont pas terminés, les travailleurs. ses oeuvrent après les heures de classe.

Un rappel de la part de la direction est fait : un maximum de 30 minutes est attribué à la période de questions du public.

Un parent invité désire investiguer si le.la futur président.e du CÉ aimerait prendre part à la présentation de l'école lors des portes ouvertes.

La directrice s'occupera de la présentation de l'école.

Un parent invité se questionne si une convocation pour une prochaine AG doit être lancée prochainement.

La directrice s'engage à convoquer une assemblée consultative, car selon la loi sur l'instruction publique, une seule AG est de mise dans l'année lors de laquelle l'assemblée est souveraine. Elle affirme être en attente de la nouvelle direction pour réaliser cette convocation.

Une enseignante se demande si lorsque les travaux de briques seront terminés la cour sera libérée, et ce, même si les changements de fenêtres sont toujours en cours.

La direction répond qu'elle ne le sait pas.

Un parent invité demande à la direction si elle peut effectuer une demande concernant l'échéancier des travaux, car des démarches pour connaître les prévisions de travaux ont été faites par le comité cour d'école sans aucune réponse. Elle affirme qu'elle posera la question et que la seule information qu'elle possède actuellement c'est que l'objectif est 2022.

Un parent invité se demande si normalement le CA de la fondation vient à la suite d'une rencontre du CÉ.

La direction affirme que la réponse à la question sera traitée ultérieurement dans un autre point.

Un parent invité mentionne être chicoté par l'interprétation du comité légal qui mentionne une AG par année et il affirme qu'il serait intéressant que la régie interne se questionne sur cette interprétation.

*La discussion se poursuit au prochain point.*

## **5. Déterminer les rôles et responsabilités - 19h02**

La directrice explique qu'un document avait été présenté par le service juridique du CSSDM pour clarifier les rôles et responsabilités du CÉ. Il a été créé, car il y avait beaucoup de confusion au niveau de la loi. Par contre, les avocats du CSSDM travaillent au quotidien avec cette loi ce qui signifie qu'il n'y a pas place à interprétation.

Ledit document est projeté, lu et commenté par la directrice.

Une membre enseignante mentionne que l'année dernière, il y a eu un déficit démocratique, c'est pourquoi on se préoccupe beaucoup sur la place des assemblées générales. Par ailleurs, s'il n'y avait pas eu un déficit de légitimité, la discussion n'aurait jamais été abordée. Elle souhaite à la communauté de se concentrer sur les préoccupations des enfants et se s'arrêter de s'attarder aux procédures législatives. Elle ajoute avoir confiance au désir de représentation des membres élus par

la communauté. Comme il a été dit, lors d'une AG consultative ce sera l'occasion pour le CÉ d'être à l'écoute des enjeux soulevés par les parents. Elle affirme aussi qu'une clarification devra être faite auprès des parents afin de s'assurer que ce changement de type d'assemblée ne donne pas l'impression d'une limitation d'espace pour communiquer.

La direction répond à cela qu'en effet, les assemblées consultatives pourront être un bon lieu pour laisser place au débat, et ce, sans s'immiscer dans les décisions qui doivent être prises par le CÉ.

Un membre parent affirme être en accord au sujet de clarification auprès des parents de la définition d'une assemblée consultative. Elle rappelle que les assemblées générales mises en place en ajout de celle exigée par la loi sur l'instruction publique, il y a cela 8 ans, ont été désirées par la communauté face un besoin d'espace pour débattre des enjeux scolaires. Elle souhaite trouver un moyen pour retrouver d'autres outils pour discuter de certains sujets qui préoccupent l'ensemble des parents tout en respectant la loi.

La direction répond que les différents comités ainsi que le CÉ sont présents à cet effet et qu'il faut s'assurer qu'il n'y ait pas d'autogestion.

Une membre enseignante affirme que l'école Élan n'a jamais été autogérée, mais l'équipe scolaire souhaite être à l'écoute des besoins que partagent les parents. Le comité trait d'union formé des parrains et marraines de classe sert d'ailleurs à prendre le pouls des questionnements des parents de l'école. L'assemblée consultative serait donc un bon moyen pour l'émission de propositions plutôt que de décrets.

La directrice reclarifie qu'on ne peut pas s'attendre qu'à la suite d'une assemblée consultative, tous les sujets soient nécessairement traités par les instances décisionnelles.

Une membre enseignante mentionne que les CÉ avaient l'habitude de durer 2h, considérant que les discussions qui s'allongent nécessitent besoin de consultation.

Une membre parent mentionne que lors l'implantation de la deuxième AG, elle était obligatoire. L'essence était d'avoir des moments pour tâter le pouls et de prendre l'opinion de tous. Avec ce changement pour une assemblée consultative, le message porté à la communauté doit témoigner d'un réel désir de consultation et de prise en compte des propositions qui seront ensuite traitées par les instances décisionnelles.

La directrice fait une précision légale en rappelant qu'il ne peut pas avoir de décision formelle prise en assemblée consultative.

Un parent membre abonde dans le même sens que la dernière intervention d'un parent membre et mentionne vouloir représenter les parents au sein du CÉ. Elle se questionne si les assemblées consultatives vont bénéficier des mêmes outils technologiques et du même soutien de la part de la CSSDM que les assemblées générales.

La directrice croit que oui et affirme qu'elle vérifiera.

Une membre enseignante mentionne appuyer une idée proposée dans la discussion «chat» de la rencontre qui est de consulter les parents pour trouver un nom pour les assemblées consultatives. Elle se questionne aussi si un autre comité consultatif va être formé pour traiter de sujets plus informels. Elle dit aussi avoir validé que dans d'autres écoles alternatives il y a deux assemblées générales.

## **6. Régie interne - 19h40**

La directrice affirme qu'il faudra revoir la régie interne. Un modèle, un exemple et des consignes seront transmis par courriel sous peu.

## **7. Nominations au sein du CÉ - 19h43**

### **a. Présidence**

Carole-Anne Gascon propose Charlotte Héau comme présidente au CÉ.

La proposition a été adoptée à l'unanimité.

### **b. Vice-présidence**

Anabelle Guérette propose Carole-Anne Gascon comme Vice-présidente au CÉ.

### **c. Secrétaire**

Charlotte Héau mentionne que ce rôle pourrait être fait en alternance.

Marie-Josée Latour mentionne que ça a toujours été le cas dans les CÉ et propose d'attribuer le rôle à l'avance.

Lisa Gagnon se propose volontaire pour la prochaine rencontre.

*La présidente prend en charge l'animation du conseil.*

## **8. Retour sur l'AG du 15 septembre 2021 - 19h50**

La directrice affirme que le contre-rendu de l'AG n'a pas été reçu, son adoption sera faite l'année prochaine.

Une membre enseignante félicite la direction d'avoir osé prendre une pose de 5 minutes pour s'assurer de bien appliquer les procédures en assemblée.

Un parent membre affirme que, même si cela fait 2 ans que les rencontres se déroulent de manière virtuelle, il est difficile d'anticiper les réactions. Cela dit, elle juge qu'il serait pertinent de tenter de les prévoir et d'avoir une procédure de vote la plus juste possible.

La directrice mentionne que la méthode de votation proposée par la CSSDM est la seule à avoir été approuvée par le service juridique.

Un parent membre mentionne que si on avait d'abord voté pour l'adoption de la procédure de vote proposée par la CSSDM, les complications et débats auraient pu être évités.

Un autre parent membre souligne qu'il y a une nuance à faire, que le choix fait par la CSSDM considèrerait principalement le niveau de sécurité du vote et que l'assemblée a opté pour une procédure qui ressemblait davantage à une procédure en présentiel. Il est réconfortant de s'appuyer sur nos approches et notre confiance aux membres.

Un autre parent membre se prononce dans le même sens en affirmant qu'elle est heureuse de voir que les membres ont confiance en l'honnêteté de la communauté.

Un parent affirme que «SurveyMonkey», outil de sondage en ligne, avait été vraiment efficace auparavant.

Une membre enseignante nomme qu'auparavant, lors des assemblées il y avait un.e modérateur.trices et que cela aurait pu être bien pour modérer le chat.

Un parent propose de limiter le nombre d'interventions lors des assemblées.

Une membre enseignante propose plutôt d'instaurer une formule de premier et deuxième tour de parole.

Un parent membre affirme qu'il serait pertinent d'adopter au CÉ des règles claires d'assemblées comprenant la présence d'un.e gardien.ne du «Senti» qui veille au bon climat en assemblée en rapportant les malaises, tensions et sentiments généraux des membres présents pouvant nuire au débat.

## **9. Revue et suivi de l'assemblée consultative du lundi 21 juin 2021 18h30 - 20h**

Ouverture du PV.

La présidente du CÉ propose de lire chacune des pages afin de s'assurer de la validité de son contenu.

Un membre parent mentionne qu'il faudrait corriger les coquilles et la mise en page.

Une membre enseignante propose qu'un membre puisse être mandaté pour faire la correction.

Un membre a été mandaté pour cela.

Un membre propose que le PV soit adopté à la prochaine rencontre du CÉ le mardi 26 octobre.

Un membre enseignant appuie.

L'adoption du PV est donc reportée au prochain CÉ afin qu'il soit lu par l'ensemble des membres représentants du CÉ.

## **10. Mot du SDG - 20h15**

Le membre représentant du service de garde affirme être heureux de représenter le service de garde.

Le 6 octobre, lors de la journée pédagogique, les élèves iront aux pommes.

Il y aura possibilité que certains élèves restent à l'école s'il y a suffisamment d'élèves dans cette situation.

Une membre parent se questionne s'il est possible de financer les parents d'élèves ne pouvant pas se permettre de payer la sortie. Les familles ayant ce besoin pourraient le communiquer de façon anonyme par l'entremise d'une tierce personne.

Un autre parent membre propose que Mélanie soit cette personne et qu'elle transmette l'information du nombre de famille ayant ce besoin à la directrice.

Un parent membre souligne une question qui a été soulevée à plusieurs reprises par les parents. Les parents se questionnent sur le temps d'écran lors des journées pédagogiques.

Un autre parent membre se demande comment les films sont choisis et s'il y a une limite quant à la fréquence de diffusion. Elle se justifie mentionnant que certains parents ont éprouvé un malaise quant au type de film présentant de la violence.

Le membre représentant du service de garde affirme qu'en réunion des éducateur.trices, ce qui a été convenu était que les films devraient être une activité exceptionnelle et que leur visionnement doit être le moins fréquent possible.

Un parent membre suggère qu'on pourrait apporter ce point à la communauté en consultation.

Une membre enseignante mentionne que le comité trait-d'union pourrait s'occuper de consulter les membres.

Le membre représentant du service de garde propose de prévoir une projection de film et une autre activité afin de permettre aux enfants un choisir entre les deux activités les séparant dans deux groupes distincts.

Un parent membre propose que l'horaire des activités de la journée pédagogique puisse être transmis aux parents et que le film soit placé en fin de journée afin certains parents puissent venir chercher leur enfant avant la projection.

Un parent membre mentionne qu'il pourrait être intéressant de réaliser un bassin de films.

Une membre enseignante affirme qu'il serait triste de se limiter aux films de Disney et qu'une réflexion plus approfondie pourrait être faite pour orienter le type de films.

Le membre représentant du service de garde affirme qu'il y aura probablement un bassin de films. Il aime l'idée de proposer le choix aux élèves d'écouter un film ou de faire une autre activité.

Une membre enseignante veut nommer un début de malaise. Elle affirme que notre rôle comme CÉ n'est pas de statuer et de prendre des décisions pour le service de garde.

Le membre représentant du service de garde rappelle qu'il ne s'avancera pas sur un sujet dont il ne connaît pas la réponse.

### **11. Mot des enseignants - 20h30**

Une membre enseignante affirme que les enseignant.e ont eu une rencontre ce midi, cela dit l'équipe n'a pas eu le temps de discuter de points à traiter au CÉ ayant d'autres sujets urgents à aborder. Elle affirme que le corps enseignant est bien en selle et qu'il est agréable de se retrouver sans bulle classe. Elle affirme sentir que les enfants sont heureux.reuses. L'équipe est sur le dossier de fournir plus d'informations au sujet des clarifications de notre pédagogie. En effet la planification de la rédaction d'un référentiel est en cours.

### **12. Mot de la direction - 20h40**

La direction affirme que la situation est complexe et que les membres du CÉ ne peuvent pas d'office siéger sur le CA de la fondation considérant les enjeux financiers. Ce doit être 2 entités distinctes.

Les portes ouvertes auront lieu de 7 octobre prochain avec le même fonctionnement que l'année dernière.

Des informations et une vidéo de présentation de l'école seront déposées sur le site internet de l'école au plus tard le 28 septembre.

Lors de la rencontre, il y aura une présentation d'ordre générale faite par la directrice et une enseignante. Puis, des «salons teams» seront créés afin de regrouper les nouveaux parents potentiels en petits groupes. Une équipe constituée d'enseignant.es (préférentiellement de cycles différents et d'expérience différentes) et d'un parent actuel accompagné de son enfant sera jumelée à chaque groupe de parents potentiels pour prendre part à une période de questions.

La date limite pour les inscriptions est le 15 octobre. La sélection sera effectuée selon ces critères:

- a. Fratrie
- b. Équilibre des genres
- c. Pige

La sélection sera transmise au plus tard le 30 novembre.

Les parents ont 10 jours pour apporter les dossiers d'admission.

Le budget école sera déposé au prochain CÉ.

La directrice n'a aucune nouvelle au sujet de la direction de l'école Élan.

Une membre enseignante affirme que des consultations sont prévues pour l'organisation du référentiel pédagogique.

### **13. PTRDI - 20h50**

Le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) doit être déposé en CÉ.

Les informations demeurent presque les mêmes.

### **14. Date de la prochaine rencontre à déterminer ensemble**

Les dates doivent être déterminées au premier CÉ de l'année.

#### Dates prévues:

Le mardi 21 septembre

Le mardi 26 octobre

Le mardi 23 novembre

Le mercredi 15 décembre

Le mardi 25 janvier

Le mardi 22 février

Le mercredi 30 mars

Le mardi 19 avril

Le mardi 31 mai

Le mardi 7 juin

Le choix de ces dates a été fait en fonction des autres rencontres de comités prévues.

Un parent membre propose de choisir une journée de la semaine que les membres du CÉ préfèrent.

Une membre enseignante affirme préférer les mardis.

La présidente mentionne que les mardis ne lui conviennent pas.

Un membre parent propose que les rencontres se tiennent les mercredis.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Dates modifiées :

Le mercredi 27 octobre

Le mercredi 24 novembre

Le mercredi 15 décembre

Le mercredi 26 janvier

Le mercredi 23 février

Le mercredi 30 mars

Le mercredi 20 avril

Le mercredi 25 mai

Le mercredi 8 juin

Un membre parent affirme que les nouvelles dates doivent être transmises à la communauté.

La directrice affirme que la secrétaire le modifiera et un nouveau calendrier sera envoyé grâce au WAPITI.

**15. Levée du conseil - 21h08**

Charlotte Héau propose la levée de la réunion à 21h08.

Victoire Bessette appuie.